

ÉVÊCHÉ

DE QUIMPER

ET DE LÉON



ÉTAT DES ÉCOLES LIBRES



Quimper, le 31 Octobre 1903.

M

Je vous prie de vouloir bien répondre, dans le plus bref délai possible, aux questions suivantes, dont j'ai besoin pour la confection de l'Ordo diocésain.

Paroisse de Laulé

École libre de Garçons.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de garçons ?

R. Non

2° Par qui est-elle tenue ?

R. _____

Et combien a-t-elle de maîtres ?

R. _____

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. _____

Et combien de pensionnaires ?

R. _____

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. _____

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. _____

Paroisse de Laulé

École libre de Filles.

1° Y a-t-il dans la paroisse une école libre de filles ?

R. Oui

2° Par qui est-elle tenue ?

R. par les Filles du 1^{er} Esprit

Et combien a-t-elle de maîtresses ?

R. Cinq

3° Combien a-t-elle d'élèves externes ?

R. Cent quarante environ

Et combien de pensionnaires ?

R. Trente

4° A qui appartient l'immeuble ?

R. à la Congrégation des Filles du 1^{er} Esprit

Et comment l'école est-elle entretenue ?

R. par une petite rente de 300^{fr} constituée par la Donatrice de la maison et par les subventions de bonnes personnes de la paroisse.

École communale de filles.

5° L'École communale est-elle encore tenue par des Religieuses ?

R. Non.

Sinon, à quelle date a eu lieu la laïcisation ?

R. _____

Personnel congréganiste.

6° En dehors des écoles, reste-t-il des Religieuses occupées aux œuvres paroissiales ?

R. L'Hospice est tenu par des Religieuses

Quel en est le nombre ?

R. trois

A quelle congrégation appartiennent-elles ?

R. aux Filles du 1^{er} Esprit

Veillez bien, M _____, répondre sur cette feuille, et la retourner immédiatement à l'Évêché.

Votre tout dévoué en N.-S.,

† FRANÇOIS-VIRGILE,

Évêque de Quimper & de Léon.